

C'est clair !

ASSURANCE HABITATION Étudiant

Votre contrat clé en main !

Avec l'assurance Habitation Étudiant, vous assurez votre logement simplement et rapidement :

- **Les garanties obligatoires** : votre contrat comporte toutes les garanties demandées par votre propriétaire et couvre également votre Responsabilité Civile.
- **La couverture de vos biens personnels** : la formule Étudiant a été conçue pour vous protéger sans superflu, tout en garantissant votre matériel informatique.



Pourquoi ce contrat est-il fait pour vous ?



Un remplacement à neuf de votre matériel informatique en cas de dommages garantis

Votre ordinateur portable ou fixe ainsi que ses accessoires, tablette tactile, console de jeux sont remplacés à neuf par des biens équivalents s'ils ont moins de 2 ans et une valeur de remplacement au jour du sinistre supérieure à 150 €.



Un seul contrat pour tous les colocataires couverts

Chaque colocataire désigné au bail est couvert en Responsabilité Civile et pour ses biens personnels, dans la limite de trois colocataires dont le souscripteur.



Une formule unique pour tous les types de logements étudiants assurés

Vide ou meublé, qu'il s'agisse d'une chambre chez un particulier ou en résidence universitaire, d'un studio, d'un appartement ou d'une maison, votre logement étudiant est couvert.



Et en



Une souscription 100 % en ligne sur mobile, tablette ou internet pour les clients du Crédit Mutuel de Bretagne !



Parlez-en à
votre
conseiller !

En bref...

- Vous êtes étudiant.
- Vous avez moins de 30 ans.
- Vous êtes locataire ou colocataire d'un logement de 4 pièces principales maximum.

Une **solution adaptée**
pour couvrir votre
logement.

* Contrats permettant d'accéder aux avantages Privilège: Auto (Auto, Moto, Cyclo, Camping-car), Habitation et Vie Privée (Résidence principale ou secondaire, Navigation de Plaisance), Santé et Prévoyance (Complémentaire Santé, Prévi-Accidents de la Vie, Prévi-autonomie).



Le tableau de garanties

Les garanties s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions indiquées aux Conditions Générales du contrat et aux Conditions Particulières souscrites.

Vos garanties essentielles		
Responsabilité Civile	- Vie privée	Oui
	- Vis-à-vis des voisins et des tiers	Oui
	- Vis-à-vis du propriétaire	Oui
	- Entre les colocataires	Oui
Défense et recours		Oui
Incendie		Oui
Dégâts des eaux		Oui
Vol	- Vol du contenu à l'intérieur du logement	Oui
	- Détériorations mobilières et immobilières	Oui
Accidents électriques	- Des appareils électriques ou électroniques dans le bâtiment	Oui
Bris de glace	- Vitres du bâtiment	Oui
Attentats		Oui
Catastrophes Naturelles		Oui
Forces de la nature	- Tempête, Grêle, Neige	Oui
Catastrophes Technologiques		Oui
Assistance		Oui

L'indemnisation de vos biens		
Garantie informatique	- Remplacement à neuf du matériel informatique dans la limite de 2 ans	Oui
Mobilier	- Valeur de remplacement vétusté déduite	Oui



Cas pratiques : comprendre quand intervient votre assurance Habitation Étudiant

La garantie Informatique

Il y a 18 mois, Julia a acheté un ordinateur portable ainsi qu'une imprimante, tous deux neufs. Suite à un violent orage, ils sont irréparables.



Grâce à la Garantie Informatique, ses deux appareils seront remplacés par des biens neufs équivalents !

Tous les colocataires couverts pour leurs biens

Raphaël et Yoann, colocataires d'un appartement, sont victimes d'un cambriolage. La table basse de Yoann a été cassée et la télévision de Raphaël volée.



La garantie Vol de leur contrat interviendra pour les rembourser !

Conditions en vigueur au 05/10/2020, susceptibles d'évolution. Document à caractère publicitaire.

Les avantages et garanties présentés dans ce document sont soumis au respect des dispositions réglementaires et contractuelles, selon conditions, franchises et exclusions prévues aux Conditions générales, Conditions particulières et conditions tarifaires, applicables au contrat souscrit. L'assurance Habitation Étudiant est un contrat proposé par Suravenir Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital entièrement libéré de 45 323 910 € ayant son siège social situé à 2, rue Vasco de Gama – Saint Herblain, 44931 Nantes Cedex 9, immatriculée au RCS de Nantes sous le n°343 142 659. La prestation assistance est assurée par Europ Assistance, Société Anonyme au capital de 35.402.786 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 451 366 405; sise 1 promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers. Distributeur : Crédit Mutuel Arkéa - SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances - 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest - n° Orias 07 025 585 vérifiable sur www.orias.fr.

Vos contacts :

- Votre conseiller du Crédit Mutuel de Bretagne
- Par internet www.cmb.fr
- Par téléphone **0 800 118 811** Service & appel gratuits

Et retrouvez-nous également sur :

  